



STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)

1. Le Conseil salue l'important travail accompli par le groupe de travail qui examine les modalités de prise en compte de la dimension "groupe de sociétés" dans l'élaboration de la **statistique structurelle d'entreprise**. Il souhaite que les recommandations du groupe de travail lui soient présentées à l'occasion d'une réunion exceptionnelle de l'inter-formation « Statistiques d'entreprises » organisée au printemps 2007.

Conformément à cet avis, le groupe de travail a présenté ses conclusions le 26 avril dernier à l'inter-formation « Statistiques d'entreprises ». Le rapport, finalisé au courant de l'été au niveau de sa forme, est en cours de traduction en anglais pour une diffusion élargie qui sera faite en janvier 2008, après sa validation à l'Assemblée plénière du Cnis en décembre prochain. La traduction opérationnelle des recommandations principales du rapport n'a pas encore été présentée au Comité de direction de l'Insee.

2. Le Conseil approuve les propositions du Sessi de **simplifier le dispositif actuel d'enquêtes annuelles dans l'industrie** (enquêtes annuelles d'entreprises et enquêtes de branche) à l'occasion du projet de refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane). Il encourage l'orientation consistant à améliorer les outils de mesure du marché intérieur et la démarche engagée consistant à associer les organisations professionnelles à l'étude des solutions envisageables. Il sera attentif à ce que les objectifs de précision ou de détail à maintenir dans la future enquête annuelle de production soient examinés avec chacune des organisations professionnelles concernées.

Cet avis est commenté dans les points II, III et VI de l'ordre du jour de l'inter-formation « Statistiques d'entreprises » du 16 octobre 2007.

3. Le Conseil demande au Sessi de lui présenter au printemps prochain les réponses apportées aux besoins des organisations professionnelles et des entreprises en matière d'accès à des résultats détaillés de la future enquête annuelle de production afin qu'il puisse juger des suites à donner aux difficultés qui subsisteraient.

Le Sessi a en effet présenté son projet à la formation industrie énergie IAA du 30 mai 2007. Les travaux se sont poursuivis cet été et les dernières propositions du Sessi seront présentées au point III de l'ordre du jour de l'inter-formation « Statistiques d'entreprises » du 16 octobre 2007.

4. Concernant le **changement de nomenclatures d'activités et de produits**, le Conseil approuve les grandes orientations du plan de communication qui lui a été présenté et souhaite être tenu informé du déroulement de ce plan.

Le point V de l'ordre du jour de l'inter-formation « Statistiques d'entreprises » est consacré au changement de nomenclatures. Les conditions désormais plus précises du basculement de Sirène en début 2008 y seront présentées.

5. Le Conseil a pris note des nouvelles orientations d'Eurostat en matière de **rééquilibrage des priorités** dans le programme à moyen terme 2008-2012.

S'agissant du système destiné à la mise en œuvre du règlement européen qui prévoit la déclaration de statistiques relatives aux échanges entre les États membres (Intrastat), il manifeste une certaine inquiétude et demande que des études approfondies soient menées par le système statistique public afin de bien apprécier l'ensemble des conséquences de la mise en place éventuelle du flux unique en particulier pour la qualité et la continuité des comptes nationaux.

De même, s'agissant de la nomenclature européenne de produits utilisée pour établir des statistiques sur la production (Prodcom), il demande qu'une concertation approfondie soit menée avec l'ensemble des utilisateurs, et en particulier avec les représentants des entreprises, avant d'arrêter les décisions finales.

Les éléments de présentation du programme de modernisation des statistiques d'entreprise, désormais intitulé MEETS¹, apportés lors de la réunion des directeurs de statistiques d'entreprises en juin dernier n'ont pas fourni de grande précision aux axes énoncés en 2006. En revanche, les travaux présentés au CPS de septembre 2007 ainsi que dans le cadre du groupe statistique du conseil économique et financier, plaident pour une simplification d'intrastat passant en premier lieu par un relèvement des seuils de déclaration. Le passage au flux unique reste une option dont les conditions de mise en œuvre et en particulier l'amélioration progressive des inconvénients majeurs reste un axe fort du programme MEETS.

6. Le Conseil prend acte des travaux engagés afin d'améliorer la **qualité méthodologique de plusieurs indices** : l'indice des prix des services, l'indice des prix dans les transports, l'indice du coût du travail au niveau européen, l'indice du coût de la construction, le nouvel indice de référence des loyers. Pour chacun de ces indices, il souhaite qu'une diffusion large et bien documentée soit assurée tant sur l'internet que dans les publications conjoncturelles de l'Insee.

- *Des indices trimestriels de prix dans les services aux entreprises (couvrant à l'heure actuelle une quinzaine de Naf) font l'objet depuis juin dernier d'une nouvelle publication des Informations Rapides disponible sur le site de l'Insee. Le champ couvert par ces indices couvre à l'heure actuelle environ 70 % du champ potentiel de couverture de ces indices tel que défini par le Cnis en 1997. Le nombre d'indices publiés a vocation à s'étoffer jusqu'à couvrir tout ce champ.*
- *Le Sesp travaille de son côté à la construction d'indices de prix du transport de fret aérien. Des contacts avancés avec l'IATA, soutenus par Eurostat, ont eu lieu ; aucune collecte de données n'a cependant encore commencé. Des contacts préliminaires ont eu lieu dans les domaines du fret maritime et de l'entreposage et la manutention.*
- *L'indice du coût du travail est livré régulièrement à Eurostat depuis juin 2005. Il a bénéficié d'une amélioration méthodologique cet été dans la mesure où la variable « durée du travail » qui figure au dénominateur du LCI (labor cost index) est désormais la durée effective tenant compte du temps partiel, des heures supplémentaires et du chômage partiel. Les améliorations à venir (changement de nomenclature, extension du champ couvert aux secteurs L,M,N,O, nouvel indice du coût horaire du travail) seront présentées à la formation « emploi-revenu » de février prochain.*

Pour les indices du coût de la construction et de référence des loyers, une large communication a été effectuée au moment de la sortie du nouvel IRL.

7. Le Conseil, constatant les difficultés rencontrées pour la première réponse au **règlement déchets**, encourage vivement les services concernés à mettre en œuvre les investissements statistiques et la coopération nécessaires afin de répondre aux exigences de ce règlement dans les prochaines années avec le souci de limiter la charge d'enquête sur les entreprises.

Des enquêtes spécifiques, présentées au Cnis bien entendu, ont été lancées par l'Insee et le Sessi en 2007. Le Sesp lancera une enquête exhaustive sur les déchets de l'ensemble de la construction en 2008 (nature et destination finale des déchets).

¹ Modernisation of European Enterprise and Trade Statistics.

Avis moyen terme 2004-2008

Extrait de l'avis général adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003,
se rapportant aux

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

1. Le Conseil encourage la **rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle**, en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises.

Cette rénovation s'est traduite par le programme Résane amplement présenté au Cnis.

2. Le Conseil souhaite que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis afin d'enrichir le contenu et de réduire les délais de production de la **statistique économique de court terme**. Il souhaite par ailleurs qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant une **meilleure connaissance de leurs marchés**, dans un cadre national ou européen.

La France observe désormais scrupuleusement le nouveau règlement STS. Le suivi de la connaissance des marchés, curieusement accolé ici aux statistiques de court terme, fait justement l'objet du point VI de la réunion du 16 octobre 2007 de l'inter-formation « Statistiques d'entreprises ».

3. Le Conseil soutient le principe de donner, à l'avenir, aux **groupes et réseaux d'entreprises**, une place sensiblement accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente. Le Conseil note que plusieurs approfondissements méthodologiques restent à faire en ce domaine. Par ailleurs, il souligne la nécessité de disposer, à moyen terme, d'un répertoire statistique des groupes dans le cadre européen.

Ce point a donné lieu à un groupe de travail spécifique du Cnis dont le rapport a été présenté le 26 avril 2007 lors d'une réunion exceptionnelle de l'inter-formation « Statistiques d'entreprises ».

4. Le Conseil suivra avec vigilance la mise en œuvre des **nouvelles normes comptables** internationales et ses conséquences sur les statistiques d'entreprise. Il souhaite qu'une concertation entre statisticiens et producteurs de données administratives (notamment fiscales) se mette en place rapidement.
Par ailleurs, le Conseil souhaite que les besoins d'information macro-économique soient exprimés auprès du CNC (Conseil national de la comptabilité) et, à travers lui, auprès de l'IASB (International Accounting Standards Board).

M. Benedetti, chargé à l'Insee du suivi des normes comptables, parti à la retraite en 2005, n'avait pas été jusqu'à ce jour remplacé. A la suite d'un appel d'offres, nous pouvons désormais (depuis l'été 2007) faire appel aux compétences du cabinet Constantin pour toutes questions comptables et en particulier pour nous aider à approfondir les conséquences de la mise en place des nouvelles normes comptables sur la statistique d'entreprise.

5. Le Conseil demande au Système statistique public de poursuivre ses efforts pour améliorer le **suivi de l'innovation**, considérant que celle-ci constitue un défi majeur pour la compétitivité, en

lien notamment avec les objectifs de politique économique européenne précisés au Conseil de Barcelone.

En même temps que se mettait en place la modernisation de la statistique d'entreprise au travers de Résane, une nouvelle organisation du Système statistique d'entreprise public a confié la réalisation des enquêtes sur l'innovation au Sessi (grâce à une délégation contractuelle de maîtrise d'œuvre conduisant ainsi à une maîtrise d'œuvre unique). Ceci assure indéniablement des gains à la fois en qualité et en efficacité. Ils se sont en particulier manifestés lors de la réalisation de l'enquête CIS 4 qui a vu la France mettre en œuvre, en avance sur de nombreux pays européens, la nouvelle définition de l'innovation du manuel d'Oslo.

6. Le Conseil souhaite le développement de la **collecte d'information sécurisée** auprès des entreprises **par l'internet**.

Le développement de la collecte d'information auprès des entreprises par Internet n'a pas été aussi rapide à l'Insee, qu'au Sessi où la quasi totalité des enquêtes est désormais accessible par Internet et où le taux de réponse dépasse désormais 50 % sur les enquêtes mensuelles de branche. L'Insee propose en moyenne 2 enquêtes nouvelles de conjoncture par an. Des aspects sécuritaires complexes, empêchent actuellement d'adopter un rythme plus rapide. Le bilan complet de la possibilité de collecte de la statistique d'entreprise par Internet a fait l'objet d'une présentation de M. Jean-Marc Béguin devant la Société Française de Statistique en juin dernier.